

23 janvier 2025



# Point légal RH 2025 !



**Webinar présenté par**

Pauline MORIN – Experte SIRH

Marianne CORDRAY LAFARGUE – VP Human Resources



## Sommaire

---

01. **1 gros dossier** : Présomption de démission en cas d'abandon de poste

---

02. Des news toutes fraîches !

---

03. Les sujets à venir !

---



01

1 gros dossier !





# PRESOMPTION DE DEMISSION EN CAS D'ABANDON DE POSTE :

Le Conseil d'Etat a rendu sa décision !

---

## RAPPEL

---

# PRESOMPTION DE DEMISSION

↘ Décret du 17/04/2023

La **présomption de démission** est une notion juridique selon laquelle un salarié qui **abandonne volontairement son poste de travail** et ne reprend pas ses fonctions malgré une mise en demeure de l'employeur, peut être considéré comme ayant **démissionné**.

Cette présomption repose sur l'idée que l'abandon de poste exprime une volonté implicite du salarié de mettre fin à son contrat de travail.



# La législation s'adapte aux réalités du marché du travail

---

## - L'objectif du législateur -

Eviter à l'employeur de licencier le salarié qui a abandonné son poste.



# Présomption de Démission : Procédure Validée



Un parcours  
législatif  
complexe : de  
la loi à la  
validation par  
le Conseil  
d'Etat

1

Loi N°**2022-1598** du 21 décembre 2022

La loi introduit la présomption de démission en cas d'abandon de poste.

2

Décret n°**2023-275** du 17 avril 2023

Le décret précise les modalités d'application de la présomption de démission.

3

Saisine du Conseil d'Etat par les syndicats

Les syndicats contestent la validité du décret et de la FAQ.

4

Décision du Conseil d'Etat du 18 décembre 2024

Le Conseil d'Etat valide la présomption de démission.



# Les étapes clés de la procédure : la présomption de démission et son application



Suspension du Contrat



Mise en Demeure



Délai de Réponse



Conséquences





## Trois situations peuvent se présenter:

### Situation 1

Le collaborateur ne répond pas à la mise en demeure

Le salarié est considéré démissionnaire.

### Situation 2

Le collaborateur reprend le travail sans justifier son absence

Le salarié s'expose à une éventuelle sanction disciplinaire pour absence injustifiée.

### Situation 3

Le collaborateur justifie son absence par un motif légitime

La procédure de présomption de démission est arrêtée.



02.

Des news toutes  
fraîches !





02. Des news toutes fraîches !

e

## LES BREVES



- ❖ Le PSS augmente de 1,6 % au 1er janvier 2025 : plafond mensuel à 3 925 € et plafond annuel à 47 100 €.
- ❖ La gratification minimale reste à 4,35 €/heure en 2025, soit 15 % du plafond horaire (29 €).
- ❖ Le 14 janvier 2024, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 (2 ans) la dérogation à l'utilisation des tickets restaurant pour faire ses courses
- ❖ Re conduite en 2025 avec des montants ajustés :
  - 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés.
  - 2 000 € pour celles de 250 salariés et plus (sous condition).

Revalorisation du plafond de la sécurité sociale (PSS)

Pas d'augmentation de la gratification minimale des stagiaires !

Prolongation de la dérogation à l'utilisation des tickets restaurant

Prolongation de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage



Augmentation du reste à charge CPF

Conformité des régimes de prévoyance

Dispositif de partage de la valeur pour les entreprises de 11 à 49 salariés

02. Des news toutes fraîches !



## LES BREVES



- ❖ Passe de 100 € à 102,23 € au 1er janvier 2025, en lien avec l'inflation.
- ❖ Vérifier les régimes mis en place avant 2022, car la période transitoire pour se conformer aux nouveaux critères a pris fin le 31 décembre 2024.
  - Pour bénéficier d'une exonération de cotisations sociales, le régime de prévoyance doit notamment couvrir l'ensemble des salariés ou une catégorie objective d'entre eux.
- ❖ Obligation expérimentale dès 2025, si bénéfice net fiscal  $\geq 1\%$  du CA sur 3 ans consécutifs (2022-2024).



# ZOOM SUR LA JURISPRUDENCE - POINTS ESSENTIELS



## Reçu pour solde de tout compte non signé

Sans signature, le salarié peut contester au-delà de 6 mois, sous réserve des délais de prescription (1 an pour rupture, 2 ans pour exécution, 3 ans pour salaires)

14 novembre 2024



## Avantage en nature dissimulé

Ne pas déclarer un avantage (ex. logement de fonction gratuit) rend coupable de travail dissimulé.

04 décembre 2024



## Congé sabbatique refusé

Refus possible pour motifs sérieux après avis du CSE (sauf entreprises de plus de 300 salariés où seul un report de 6 mois est autorisé).

20 novembre 2024



# ZOOM SUR LA JURISPRUDENCE - POINTS ESSENTIELS SUITE



## Licenciement pour refus de changement des conditions de travail

Refuser un changement de ses obligations de travail, sans motif légitime (ex. nouvelle affectation) peut entraîner un licenciement pour faute.

*23 octobre 2024*



## Défaut de consultation du CSE

En cas de non-consultation, le CSE peut demander la suspension du projet et/ou une indemnisation, selon la gravité.

*27 novembre 2024*



## Règlement intérieur sans formalités légales

Un règlement non conforme (ex. absence d'avis du CSE) est inopposable en cas de litige individuel.

*23 octobre 2024*



# ZOOM SUR LA JURISPRUDENCE (... et fin)



## Prime conventionnelle versée par erreur pendant une longue période

La Cour de cassation rappelle que l'erreur, même répétée, ne crée pas le droit. Cependant, une prime conventionnelle versée par erreur et de façon répétée peut devenir un avantage contractuel.

04 décembre 2024



03

Des sujets  
à suivre !





## En voici quelques-uns



### **Report de la Loi de Finance et de Financement de la Sécurité Sociale 2025**

Débats parlementaires prévus à partir du 15 janvier jusqu'à fin février.



### **Reconduction des mesures dérogatoires pour les véhicules et bornes électriques**

Arrêté de prolongation attendu en janvier relatifs aux abattements sur les avantages en nature liés aux véhicules électriques et bornes de recharge.



### **Suppression de la limitation des mandats successifs au CSE**

Un ANI signé le 14 novembre 2024 prévoit la suppression dans le code du travail de cette disposition.





C'est cadeau !





# France Travail Pro



Un nouveau partenaire RH pour les entreprises

## Facilité d'accès :

Un numéro unique pour  
toutes vos  
démarches **3995**.



❖ **Renforcer vos équipes** : En collaboration avec un réseau de conseillers spécialisés, France Travail Pro met en place des solutions efficaces pour faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi, en favorisant des embauches durables et adaptées aux besoins des entreprises.

❖ **Un service de proximité** : Grâce à un réseau étendu au sein des agences locales de France Travail, vous avez un interlocuteur dédié pour vous accompagner à chaque étape.



Depuis le **24 octobre 2024**, France Travail Pro accompagne les entreprises dans l'ensemble de leurs recrutements



# Guide pour les CSE

Publié par l'URSSAF le 14/11/24



L'URSSAF a publié un guide pratique de 16 pages pour clarifier les obligations des Comités Sociaux et Économiques (CSE) et assurer leur conformité avec les dernières règles sociales.

## AVEC DES PRÉCISIONS SUR :

- **Focus sur les ASC** : Une explication détaillée sur la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) et les conditions d'exonération sociale qui s'y appliquent.
- **Mise à jour essentielle** : L'ancienneté n'est plus nécessaire pour attribuer des ASC aux salariés. Une mise en conformité des pratiques est essentielle avant le 31 décembre 2025 pour éviter tout risque de redressement URSSAF.
- **Réclamation possible** : En cas de réclamation d'un salarié, un gain de cause peut être obtenu dès maintenant.





## Idées pour faire sa veille sociale RH

Notre blog "Vie de bureau" et son article mensuel "Le point RH légal"  
[www.eurecia.com](http://www.eurecia.com) (menu : Ressources / Blog et Actus)

Le site internet du Ministère du Travail  
<https://travail-emploi.gouv.fr> (menu : Actualités)

Le site internet des Editions Tissot  
[www.editions-tissot.fr](http://www.editions-tissot.fr) (menu : Actualités)

La plateforme de webinar WEBIKEO  
<https://webikeo.fr/>





# Des questions ?





# Merci pour votre écoute !



*Prochain Webinar :*

**27 Février 2025 :** Développement des compétences : la clé pour accompagner vos collab' !